

Procès-verbal du Conseil Municipal **Séance du 25 avril 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq avril, le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en salle du conseil à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Philippe LEMOINE, Maire.

Date de convocation : 18/04/2024 Date d'affichage de la convocation : 18/04/2024
Nombre de conseillers en exercice : 13 - Nombre de présents : 11 – Nombre de votants : 12

Etaient présents : M. LEMOINE Philippe
M CAURETTE Olivier, M ROLLOIS Michaël, Me MICHAUD Corinne, M MORIN Dominique, M SARAZIN Patrick, M BESNARD Michel, Me CHATEAUZEL Claire, Me LUCAS Hélène, Me LUNEL Alexia, M BOURBON Christian,

Absente excusée : Mme BOUREAU Héloïse (pouvoir à Mme MICHAUD)

Absent: M KEITA Alexandre

Mme CHATEAUZEL Claire a été élu secrétaire de séance.

1- Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 28 mars 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à la majorité, le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 28 mars 2024.

1 abstention : M SARAZIN car il était absent au conseil municipal du 28 mars 2024

2- Subventions communales aux associations pour l'année 2024

Amicale des chasseurs : demande 360 € idem 2023, le dossier de demande est incomplet, il manque le compte-rendu de leur AG 2023 ou 2024

Comité des fêtes : demande 2 500 € idem 2023, le dossier de demande est incomplet, il manque le compte-rendu de leur AG 2023 ou 2024 une AG est prévue le 22 mai 2024.

Club de l'amitié : demande 850 €, le dossier de demande est complet et demande de passer de 780€ à 850€ pour des achats exceptionnels.

La Source : demande 500 €, dossier complet pour 360€ en 2023.

Foyer Rural : demande 2500 € idem 2023, dossier complet.

ASCE : demande 500 €, dossier complet, il demandait 400€ en 2023.

La Boussole – Arts et Culture : demande 800 €, le dossier de demande est incomplet, il manque le compte-rendu l'AG 2024 qui va avoir lieu au mois de juin 2024. L'association étant récente (juin 2023), l'AG de 2023 était l'AG constitutive.

Vie Libre : demande + de 175 €, dossier complet pour 175€ en 2023.

Anciens Sapeurs-Pompiers du Val d'Oise : demande 300 €, dossier incomplet rien en 2023.

Foyer collège Bray et Lu : Pas de sollicitation (320 € en 2023) et n'a pas été sollicité pour répondre suivant notre nouveau dossier.

Total des subventions demandées pour l'année 2024 : 8 310 €

Philippe LEMOINE demande de prendre position sur le montant des subventions :

Amicale des chasseurs : 360 €

Comité des fêtes : 2 500 €

Club de l'amitié : 850 €

La Source : 500 €

Foyer Rural : 2500 €

ASCE : 500 €

La Boussole – Arts et Culture : 800 €

Vie Libre : 250 €

Anciens Sapeurs-Pompiers du Val d'Oise : 0 €

Foyer collège Bray et Lu : 320 €

Corinne MICHAUD ne participe pas au vote pour l'association La Source.

Après vote, les conseillers valident à la majorité le montant de la subvention pour La Source à 500€.

Olivier CAURETTE et Dominique MORIN ne participent pas au vote pour l'association La Boussole – Arts et Culture.

Après vote, les conseillers valident à la majorité le montant de la subvention pour La Boussole – Arts et Culture à 800€.

Après vote, l'ensemble des conseillers valident à l'unanimité le montant des autres subventions comme indiqué ci-dessus.

M le maire rappelle que cela fait 3 années consécutives que les dossiers sont plus ou moins complets, il est proposé de faire un courrier aux associations pour les prévenir que les prochains dossiers incomplets ne se verront pas attribuer de subventions. Pour rappel les comptes rendus des assemblées générales sont obligatoires et à transmettre en préfecture pour les demandes de subventions.

10 conseillers votent pour l'attribution des subventions aux associations avec un courrier de rappel des règles pour les demandes de subventions.

Hélène LUCAS et Claire CHATEAUZEL s'abstiennent, indiquant qu'elles préfèrent que les versements des subventions soient effectués à la remise du compte-rendu de l'assemblée générale des associations.

3- Renouvellement des contrats IMAGINE'R pour l'aide aux frais de transports scolaires

M le maire indique que cette délibération est un accord de principe pour la rentrée 2024/2025 de financer une partie des cartes de transport IMAGINE'R. Les montants et pourcentages seront fixés ultérieurement une fois les coûts des transports 2024/2025 connu probablement en juin.

M le maire demande s'il y a des questions.

Après vote, les conseillers acceptent à l'unanimité le renouvellement des contrats pour la participation aux cartes de transport IMAGINE'R

4- Autorisation de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections pour l'année 2024 sur le budget « commune »

M le maire indique qu'il faudra refaire cette délibération chaque année après le vote du budget car celle prise en 2023 n'était valable que pour 1 ans selon les services de la DGFIP.

M le maire annonce aux conseillers qu'un nouveau document, le CFU (compte financier unique) sera mis en place avant 2027 et qu'il conviendra de choisir entre les années 2024/2025 ou 2026 pour ce changement.

M le maire demande s'il y a des questions,

Après vote, les conseillers acceptent à l'unanimité de déléguer au maire, la possibilité de procéder à des mouvements de crédits comme énoncé dans le projet de délibération envoyé aux conseillers.

5- Délibération pour définir les modalités de la concertation relative à la modification du PLU

M le maire indique que le théâtre de l'éphémère ne sera pas mis en œuvre sur le domaine. Il est envisagé une salle de spectacle d'environ 100 places dans les communs (bâtiment à gauche du porche). Le parcours numérique sera inauguré en juin 2024 et le potager conservatoire en automne 2024.

Plusieurs conseillers déplorent que le projet de théâtre de l'éphémère ne se réalise pas.

Un conseiller précise qu'une inauguration se fera les 26/27 et 28 juin, et que Valérie PECRESSE sera présente à Villarceaux.

M le maire indique les modalités de concertation :

- adresse mail consacrée au dépôt des observations.
- communication sur le site internet,
- ouverture du registre de concertation en mairie,

Et la période de concertation d'un mois pour cette nouvelle évolution.

M le maire demande s'il y a des questions.

Après vote, les conseillers valident à l'unanimité les modalités de la concertation et les petites modifications indiquées sur le document de présentation envoyé à chaque conseiller.

6- Signature de l'arrêté prescrivant la modification du PLU

M le maire indique qu'il convient de produire un arrêté prescrivant la modification du PLU. Cet arrêté reprend la délibération.

M le maire demande s'il y a des questions.

Après vote, les conseillers autorisent à l'unanimité M le maire à signer cet arrêté et à le diffuser.

7- Validation sur les durées potentielles des concessions du cimetière avant de pouvoir proposer un règlement.

M le maire indique qu'actuellement à Chaussy, les concessions sont perpétuelles. Certaines communes des alentours proposent des durées de 15, 30 ou 50 ans ou perpétuelles.

Il propose de s'accorder sur la durée des concessions de notre cimetière.

Il propose une durée de 30 ans et une durée perpétuelle pour les concessions de terrain et uniquement une durée de 30 ans pour le colombarium.

M le maire demande s'il y a des questions.

Après vote, les conseillers présents valident à l'unanimité les durées des concessions et du colombarium.

8- Remplacement des délégués de la commune dans les différentes commissions de la CCVVS.

M le maire indique que les communes peuvent changer de membres une fois par an et que nous avons été sollicité par la CCVVS.

Olivier CAURETTE souhaite arrêter sa participation à la commission culture de la CCVVS car il ne voit plus l'intérêt d'y participer. Cela fait 10 ans qu'il se bat pour que la CCVVS adhère au conservatoire, il est évident que M le Président de la CCVVS, M. RENARD ne veut pas y adhérer.

De surcroît, lorsque M. RENARD a enlevé les délégations à Stéphane RICHTER (Président élu de la commission Culture et Patrimoine), 38 élus sur 44 exprimés ont désapprouvé cette décision lors d'un vote en conseil communautaire

Alexia LUNEL se propose pour remplacer Olivier CAURETTE à la commission culture.

La commission petite enfance, était représentée par Marion GRUGGER, démissionnaire du conseil municipal. Michaël ROLLOIS se propose de la remplacer à cette commission.

Olivier CAURETTE indique qu'au moment de la création des commissions, il y avait une commission « accessibilité » et elle n'a à priori, jamais été réunie, il s'interroge à savoir quelle commission s'est occupée des accès, dans le cadre de la réhabilitation de la ZAE de la demi-lune à Magny-en-Vexin par exemple.

M le maire demande s'il y a des questions.

Après vote, les conseillers valident à l'unanimité les changements de membres des commissions

9- Questions diverses

M le maire indique qu'il y a une enquête publique qui sera lancée du 6 mai au 6 juin 2024 pour le périmètre de protection du puits du bois. Il convient de prévoir la communication liée. Un registre sera tenu en mairie, un dossier sera également consultable en mairie et des permanences sont prévues par le commissaire enquêteur :

Mardi 7 mai de 9h à 12h

Samedi 18 mai de 9h à 12h

Jeudi 23 mai de 13h30 à 16h

Mardi 28 mai de 9h à 12h

Jeudi 6 juin de 13h30 à 16h.

La participation du public pourra s'effectuer aussi par voie électronique : perimetres-protection-captage-puits-du-bois-chaussy@mail.registre-numerique.fr

Michaël ROLLOIS propose de prévoir une délibération pour le problème de la pollution à l'Atrazine. Cette délibération sera déposée dans le registre d'enquête publique.

- Patrick SARAZIN demande où en est le sujet de la pollution à l'Atrazine.

M le maire indique qu'un hydrogéologue est mandaté, et que le résultat est attendu mi-juin par le syndicat. Suite à cette étude, il sera peut-être nécessaire d'effectuer des recherches complémentaires.

- M le maire indique que la commune de Chérence désire se regrouper avec nous pour gérer l'école communale. Il y a un seul enfant en 2024 à prendre en charge. Une convention sera mise en place pour la rentrée 2024/2025.

- M le maire indique que les élections européennes se dérouleront le 9 juin. Un tableau de participation aux bureaux est ouvert, il est demandé aux conseillers municipaux de s'y inscrire rapidement.

- Michaël ROLLOIS indique que l'hydrogéologue pour le projet de lotissement de la gendarmerie sera sur le terrain le 3 juin après-midi.

- Christian BOURBON indique que les services du Bus France Services peuvent désormais réceptionner les demandes par mail et par téléphone. La communication auprès des habitants doit être effectuée prochainement sur nos supports.

- Christian BOURBON relate un problème de dépôt important de cartons hors des bacs sur le lieu de stockage des bacs de la salle des fêtes. Il a nettoyé les lieux avec l'équipe communale. Il conviendrait également de faire de la communication sur les déchets lors de la collecte des encombrants car il a été déposé beaucoup de gravats, plâtres, pots de peinture et verres qui ne sont pas pris en charge par le SMIRTOM au moment de ce passage.

- Olivier CAURETTE, indique qu'il y a une petite erreur sur la photo parue sur le bulletin municipal concernant la famille SARAZIN, confusion (Patrick/Julien), il y a un petit erratum à distribuer.

- Olivier CAURETTE précise qu'il y a un concert de musique classique proposé par le conservatoire du Vexin à 18h30, ce samedi 27 avril à la salle des fêtes de Chaussy.

- Patrick SARAZIN indique que le ruissellement sur un chemin en prolongement du chemin du Lavoir à Paulin à creusé des trous qu'il conviendrait de combler rapidement.

- Patrick SARAZIN indique qu'il y a un arbre tombé (un peuplier) d'une parcelle communale sur une parcelle privée, le conseil l'autorise à le pousser sur la parcelle communale.

Date du prochain Conseil Municipal : le 23 mai 2024

Fin de séance : 23h20